

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 04
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le samedi 10 février à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 février 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Patrick HUSTACHE ; Michel JORCIN

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : règlement de la contribution au SDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la contribution relative au Service départemental d'incendie et de secours, pour un montant total s'élevant à 674,31 € HT (TVA non applicable).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

